

SABLÉ - SUR - SARTHE

BUDGET 2020

**Rapport de
présentation**

BUDGET PRIMITIF 2020

Équilibre financier du budget	page 3
Note de présentation	
Section d'investissement	page 5
Section de fonctionnement	page 12

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 027 000,00 €	Dépenses réelles	9 612 140,20 €
		Restes à réaliser Dépenses 2019 ①	2 989 346,41 €
Ecritures d'ordre ③ (avant virement de section à section)	1 208 000,00 €	Refinancement de dette ②	767 000,00 €
		Ecritures d'ordre ③	70 000,00 €
		Excédent d'investissement ①	510 753,39 €
Autofinancement apparent ④ (Virement à la section d'investissement)	2 456 000,00 €		
	-----		-----
Total des Dépenses	<u>17 691 000,00 €</u>	Total des Dépenses	<u>13 949 240,00 €</u>
Recettes réelles de l'exercice	16 163 128,28 €	Recettes réelles	5 568 140,20 €
Reprise anticipée des résultats	1 457 871,72 €	Produit de cession	450 000,00 €
		Restes à réaliser Recettes 2019 ①	1 531 731,06 €
		Excédent d'investissement ①	-
		Affectation du résultat (1068) ①	1 968 368,74 €
		Refinancement de dette ②	767 000,00 €
Ecritures d'ordre ③	70 000,00 €	Ecritures d'ordre ③	1 208 000,00 €
	-----	Autofinancement apparent ④ (Virement de la section de fonctionnement)	2 456 000,00 €
Total des Recettes	<u>17 691 000,00 €</u>		-----
		Total des Recettes	<u>13 949 240,00 €</u>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit pour les crédits nouveaux de 2020 :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 027 000,00 €	Dépenses réelles (dont dépenses reprises de 2019)	9 612 140,20 €
Total des Dépenses	<u>14 027 000,00 €</u>	Total des Dépenses	<u>9 612 140,20 €</u>
Recettes réelles de l'exercice	16 163 128,28 €	Recettes réelles	5 568 140,20 €
Reprise des résultats antérieurs (pour les dépenses reprises de 2019)	1 457 871,72 €	Produit de cession	450 000,00 €
Total des Recettes	<u>17 621 000,00 €</u>	Total des Recettes	<u>6 018 140,20 €</u>
Net global de la section	<u>3 594 000,00 €</u>	Net global de la section	<u>- 3 594 000,00 €</u>

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif 2020 qui vous est présenté se situe dans la continuité du débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2019.

Les masses budgétaires sont les suivantes :

❶ La section d'investissement :

A - Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 13 949 240,00 € (*14 285 000,00 € en 2019*) et sont constituées par :

a) Les dépenses d'équipement : 10 813 256,20 € (*10 842 468,69 € au BP 2019*).
(*Chapitres 20+204+21+23*)

Il s'agit des travaux et acquisitions pour 7 842 000 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 971 256,20 €, auxquels on rajoute le capital restant à rembourser pour 18 090,21 € soit un montant final de restes à réaliser de 2 989 346,41 €. Le détail des restes à réaliser figure dans l'édition M14.

Le tableau suivant donne le détail des dépenses d'équipement.

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT et LEUR FINANCEMENT - 2020

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	2019	2020	FINANCEMENT			
	DÉPENSES	DÉPENSES	FCTVA et Prêt relais	Subventions et	Emprunt	Total
	Restes à Réaliser	TOTALES TTC		Participations		Autofinan- -cement
I - AMÉNAGEMENTS URBAINS	1 676 382,03	2 594 500	241 000	0	1 617 000	736 500
Faubourg Saint nicolas (2ème Tranche)	272 638,00	560 620	86 000	0	474 000	620
Place Raphaël Élizé	371 895,33	149 160	24 000	0	125 000	160
Étude Urbaine	2 050,00	30 000		0	30 000	0
Pôle Culturel (Centre Culturel, Maine Sciences, Malicot)	350 000,00	350 000		0	350 000	0
Accompagnement extérieurs Cinéma et Pôle Culturel	491 000,00	134 000		0	134 000	0
Bornes électriques	0,00	14 000	2 000	0	0	12 000
Affichage Dynamique	12 256,80	128 100	21 000	0	107 000	100
Quartiers & Embellissement Espaces Publics	0,00	174 800	28 000	0	146 000	800
Accompagnement des Opérateurs de logements	24 144,40	50 000	8 000	0	42 000	0
Site de l'ancienne Gendarmerie		25 000	4 000	0	0	21 000
Site de la Tussonnière (Succession Arsène LEBRUN)		555 000		0	0	555 000
Cimetières	276,00	70 000	11 000	0	36 000	23 000
Jeux dans les Quartiers	78 436,80	20 800	3 000	0	17 000	800
City Stade à Gastines		100 000	16 000	0	84 000	0
Jardin Public	0,00	86 020	14 000	0	72 000	20
Plan Vélo		0	0	0	0	0
Contrat de Partenariat Eclairage Public (PPP)	11 609,43	141 000	23 000	0	0	118 000
Vidéo protection et autres moyens de protection (Vigipirate)	62 075,27	6 000	1 000	0	0	5 000
II - DÉVELOPPEMENT LOCAL (gestion en HT)	121 987,84	782 500	3 000	200 000	570 000	9 500
Amélioration du commerce	3 480,00	16 100	3 000	0	13 000	100
Actions Cœur de Ville (Antennes)	51 869,00	187 300	0	0	186 000	1 300
Cœur de Ville (Projet 2020)		500 000	0	200 000	300 000	0
Locaux loués (CFSR - POCLAIN - ...)	62 158,84	71 100		0	71 000	100
Site Urbain (Secteur de la Primaudière)	4 480,00	8 000		0	0	8 000
III - INFRASTRUCTURE - ENVIRONNEMENT	87 084,54	40 000	6 000	0	34 000	0
Programme de lutte contre les inondations (Écourues)	87 084,54	40 000	6 000	0	34 000	0

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT et LEUR FINANCEMENT - 2020

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	2019	2020	FINANCEMENT			
	DÉPENSES	DÉPENSES	FCTVA et Prêt relais	Subventions	Emprunt	Total
	Restes à Réaliser	TOTALES TTC		et Participations		Autofinan- cement
IV - BATIMENTS	404 976,33	2 937 800	320 000	450 000	1 534 000	333 800
Hôtel de Ville (Façade en 2020)		300 000	49 000	0	251 000	0
Maison Médicale Pasteur : Locaux des professionnels de santé		470 000		450 000	20 000	0
Mise aux normes des Bâtiments - PMR	6 037,69	509 300	84 000	0	167 000	258 300
Site Rémy Lambert - Dojo et Escrime	500,00	0	0	0	0	0
Stade Sosthène BRUNEAU	6 551,45	12 500	2 000	0	0	10 500
Terrain synthétique - Stade Rémy Lambert	8 340,00	689 200	113 000	0	576 000	200
Base Canoë Kayak		125 000	21 000	0	104 000	0
Site Henri Royer		100 000		0	100 000	0
Fonds de concours à la CdC pour le Garage commun	285 000,00	0		0	0	0
Bâtiments publics : Grande maintenance	4 067,07	225 800	37 000	0	188 000	800
Charpente du bâtiment Intermarché à Montreux		300 000		0		0
Rachat des actifs du Cinéma Palace Carnot		120 000		0	120 000	0
Site Saint Denis (Démolitions)	79 923,47	10 000	2 000	0	8 000	0
Église Notre Dame	0,00	51 000	8 000	0	0	43 000
Vitraux de l'Église (Succession Arsène LEBRUN)	0,00	25 000	4 000	0	0	21 000
Site Madeleine Marie (dont Georges Mention : 306 400 € TTC)	14 556,65	0	0	0	0	0
V - RESERVES FONCIERES	286 504,00	149 200		0	149 000	200
VI - MAINTENANCE / MATERIELS	394 321,46	1 338 000	189 000	0	608 000	541 000
Maintenance et Petits travaux neufs	142 164,03	660 000	108 000	0	478 000	74 000
Participations financières Urbanisme (Façades, Vitrites, ...)	73 416,01	50 000		0	0	50 000
Participations financières Mobilité (VAE)		5 000		0	0	5 000
Investissements communs		130 000		0	130 000	0
Logiciels et autres biens incorporels	19 264,56	61 000	10 000	0	0	51 000
Matériels (dont véhicules) et participations	159 476,86	432 000	71 000	0	0	361 000
TOTAL GENERAL :	<u>2 971 256,20</u>	<u>7 842 000</u>	759 000	650 000	4 512 000	1 621 000
	<u>10 813 256,20</u>					

b) Les dépenses financières : 2 555 230,41 € (*contre 3 374 531,31 € au BP 2019*).
(Ch 13+16+26+27)

Il s'agit :

- du remboursement du capital de la dette (*Comptes 1641+16441+1675*) : 1 770 000,00 €
(1 803 000,00 € au BP 2019)

Pour mémoire, les restes à réaliser inhérents au 31 décembre 2019 s'élèvent à 18 090,21 €.

- du refinancement de dette (*Compte 16449*)..... : 767 000,00 €

- du remboursement d'avances et de dépôts (compte 274) : 140,20 €

c) Les écritures d'ordre : 70 000,00 €
(Chapitre 040)

d) Les dépenses imprévues : -
(Chapitre 020)

e) Le résultat antérieur : 510 753,39 € (*néant au BP 2019*).

B - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent aussi à 13 949 240,00 € et sont constituées par :

- a) Les recettes d'équipement : 6 643 544,06 € (*contre 8 576 032,45 € au BP 2019*), se décomposant ainsi :
(Chapitres 13+16+23)
- le recours à l'emprunt (*Comptes 1641et 16441*) : 4 512 000,00 €
(5 011 000,00 € au BP 2019)
 - le prêt relais net pour le FCTVA (*Compte 1641/relais*) : 379 000,00 €
(Inscrit en prêt relais de trésorerie afin de financer cette somme pendant 18 mois environ, durée du décalage de remboursement)
 - les subventions et participations (*Chap 13*)..... : 200 000,00 €
(719 000,00 € au BP 2019)
 - les amendes de police (*Chap 13*) : 22 000,00 €
(20 000,00 € au BP 2019)
 - les restes à réaliser au 31 décembre 2019 s'élèvent à : 1 530 544,06 €

b) Les recettes financières :

▪ Recettes réelles :	3 641 695,94 €	(1 913 678,29 € au BP 2019)
<i>(Chapitres 10+27+024+45+nature 16449)</i>		
- le F.C.T.V.A. 2020 à recevoir <i>(Compte 10222)</i>	380 000,00 €	
- la taxe d'aménagement <i>(Compte 10226)</i>	75 000,00 €	<i>(69 000,00 € au BP 2019)</i>
- divers crédits <i>(Compte 274)</i>	140,20 €	<i>(731,89 € au BP 2019)</i>
- le refinancement de dette <i>(Compte 16449)</i>	767 000,00 €	
<i>(Il s'agit de potentiels remboursements temporaires de prêts à long terme, pour économiser des charges financières)</i>		
- les produits de cessions <i>(Ch. 024)</i>	450 000,00 €	<i>(0,00 € au BP 2019)</i>
- l'affectation des résultats de l'exercice 2019 <i>(Compte 1068)</i>	1 968 368,74 €	
- les restes à réaliser au 31 décembre 2019 s'élèvent à	1 187,00 €	
▪ <u>Écritures d'ordre</u> :	3 664 000,00 €	
- les dotations aux amortissements et aux provisions	1 208 000,00 €	<i>(1 050 000,00 € au BP 2019)</i>
- l'autofinancement apparent pour la somme de	2 456 000,00 €	<i>(2 722 000,00 € au BP 2019)</i>

c) Le résultat antérieur : - *(23 289,26 au BP 2019)*

Il figure en bas de la page 8 au BP 2020.

C - L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement :

Il s'établit à 2 456 000 € et constitue l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet l'équilibre de la section d'investissement.

L'autofinancement brut s'élève quant à lui à la somme de 3 594 000 € (3 704 000 € au BP 2019), soit :

Autofinancement dégagé	+ 2 456 000 €
Amortissements et reprise sur subventions (nets)	+ 1 138 000 €

Autofinancement brut	+ 3 594 000 €
qui est ensuite utilisé pour les remboursements d'emprunts: (net des recettes venant en atténuation)	- 1 770 000 €
auquel on ajoute les autres crédits <u>nets</u> d'investissement :..	+ 75 000 €

détermine l'Autofinancement net	+ 1 899 000 €

② La section de fonctionnement :

A - Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 17 711 000 € (17 846 000,00 € au BP 2019) dont 2 456 000 € de virement.

La diminution du total s'explique principalement par la diminution du virement de section à section pour 266 000 €, due à une diminution des recettes de fonctionnement.

a) Les charges à caractère général : 4 566 000 € (4 532 000 € au BP 2019) soit + 0,75 %.

(Chapitre 011)

➤ Les achats, 2 142 000 € (2 143 410 € au BP 2019) diminuent de 0,07 %.

(comptes 60x)

Les achats seraient plutôt stables, les crédits précédents étant en général reconduits.

➤ Les services extérieurs, 1 434 210 € (1 438 250 € au BP 2019) diminuent de 0,28 %.

(comptes 61x)

Cette faible variation enregistre cependant l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées au PPP éclairage public (+ 16 000 €).

- Les autres services extérieurs, 818 710 € (784 070 € au BP 2019) augmentent de 4,42 %.

(comptes 62x)

La variation s'explique par une augmentation des redevances pour services rendus (22 100 €) et des remboursements de charges générales à la Communauté de communes (15 500 €), dans le cadre des opérations réciproques.

- Les impôts et taxes, 171 080 € (166 270 € au BP 2019) augmentent de 2,89 %.

(comptes 63x)

Les taxes foncières seraient en évolution de 4 810 €.

- b) Les charges de personnel : 5 448 000 € (5 471 000 € au BP 2019) soit – 0,42 %.

(Chapitre 012)

Après la diminution importante constatée en 2019, suite à l'adoption du schéma de mutualisation, qui a entraîné le transfert de 54 agents à la Communauté de Communes, la masse salariale est plutôt stable.

Les prévisions de charges de personnel comprennent les éléments suivants :

- Les salaires bruts des titulaires et stagiaires, 2 941 000 € (2 713 000 € au BP 2019) augmentent de 8,40 %.

(comptes 6411x)

- Les salaires bruts des non titulaires, 565 000 € (821 000 € au BP 2019) diminuent de 31,18 %.

(comptes 6413x à 6417 : Vacataires, contractuels, apprentis, contrats d'avenir)

- Les autres personnels extérieurs, 276 300 € (240 000 € au BP 2019) augmentent de 15,13 %

(comptes 6215 - 6216 et 6218)

Ces charges comprennent ce que la Ville rembourse à la Communauté de Communes pour le personnel mutualisé.

- Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, 1 479 200 € (1 496 000 € au BP 2019) diminuent de 1,12 %

(comptes 645x)

- Les autres charges sociales, 54 500 € (54 750 € au BP 2019) diminuent de 0,46 %

(comptes 647x)

- Les autres charges de personnel, 20 000 € (20 250 € au BP 2019) diminuent de 1,23 %

(comptes 648x)

- les impôts et taxes et versements assimilés, 112 000 € (126 000 € au BP 2019) diminuent de 11,11 %

(comptes 633x)

Il s'agit essentiellement de la cotisation au Centre de Gestion et la cotisation au CNFPT.

c) Les autres charges de gestion courante : 2 778 000 € (2 733 000 € au BP 2019) soit + 1,65 %.

(Chapitre 65)

Ce chapitre de dépenses serait en évolution de 45 000 € entre le BP 2019 et le BP 2020.

Concernant le poste Subventions aux associations et organismes, on y trouve :

- La subvention au C.C.A.S. (nature 657362) pour 450 000 € (comme 2019)
- La subvention annuelle de fonctionnement à l'association Entracte pour 480 000 € (comme en 2019).
- Les autres subventions (comptes 6558 et 657x) pour 1 225 800 € contre 1 254 000 € en 2019.

Les créances irrécouvrables (comptes 654x) sont provisionnées à hauteur de 9 200 € (contre 9 990 € au BP 2019).

Les autres charges de gestion courantes (comptes 652x, 658 et 653x) correspondent à des indemnités et frais divers ainsi que le déficit des budgets annexes pour une valeur de 417 000 € contre 365 000 € au BP 2019.

d) Les atténuations de produits : 411 000 € (441 000 € au BP 2019)

(Chapitre 014)

Il est prévu 410 000 € de contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C). Une attribution étant constatée budgétairement pour 70 000 € en recettes, le montant net du F.P.I.C ressort donc à - 340 000 € à la charge de la commune (comme en 2019).

e) Les charges financières : 825 000 € (878 000 € au BP 2019)

(Chapitre 66)

Les intérêts des emprunts classiques s'élèvent à 700 000 € (737 000 € au BP 2019) et sont toujours maîtrisés, le taux moyen d'intérêt sur la dette se situe à 3,85 % au 31 décembre 2019 contre 4,05 % au 31 décembre 2018.

f) Les charges exceptionnelles : 9 000 € (9 000 € au BP 2019)

(Chapitre 67)

Des charges sont prévues pour tenir compte de régularisations sur 2020 concernant l'exercice 2019.

g) Les amortissements et provisions : 1 208 000 € (1 050 000 € en 2019)

(Chapitre 042, comptes 68x)

Les amortissements diminuent, une provision pour risques et charges est prévue pour 300 000 € dans le cadre du litige qui va opposer la commune à un cabinet spécialisé dans le contrôle des bâtiments.

h) Les dépenses imprévues : -

(Chapitre 022)

i) Le virement à la section d'investissement : 2 456 000 € (2 722 000 € au BP 2019)

(Chapitre 023)

B - Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 17 711 000,00 € (*17 846 000,00 € au BP 2019*)

a) Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 701 000 € (*1 747 000 € au BP 2019*) soit – 2,63 %

(Chapitre 70)

Les prévisions de recettes tiennent compte notamment des diminutions de la refacturation de charges aux occupants de locaux municipaux.

b) Les impôts et taxes : 12 144 000 € (*11 985 000 € au BP 2019*) soit + 1,33 %

(Chapitre 73)

➤ Le produit des taxes : 3 964 054 € (*3 903 199 € au BP 2019*) soit + 1,56 %.

(comptes 73111 et 7318)

Le produit fiscal des 3 taxes des ménages s'élèverait à la somme de 3 944 000 € (3 903 199 € en 2019).

Les recettes fiscales sont estimées à partir des bases notifiées, sans modification des taux d'imposition qui restent fixés à :

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
- Taxe d'habitation :	9,66 %	9,66 %
- Foncier bâti :	13,99 %	13,99 %
- Foncier non bâti :	28,39 %	28,39 %

➤ Le produit de l'attribution de compensation et du FNGIR : 7 488 946 € correspond à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et au FNGIR versé par l'État (173 820 €).

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Variation</u>
Attribution de Compensation	7 315 126	7 192 981	+ 122 145

L'attribution de compensation a été recalculée en 2019 suite au transfert d'agents (schéma de mutualisation) et des autres éléments inhérents.

➤ Le produit des autres impôts et taxes : 864 820 € (888 820 € au BP 2019) concernent principalement la taxe sur l'électricité (269 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (231 000 €).

c) Les dotations de l'État : 994 600 € (1 088 000 € au BP 2019)

(comptes 741x)

Dans cette somme, la dotation globale de fonctionnement (528 000 €) diminue de 8,58 % par rapport au BP 2019. Cette diminution correspond à la mesure de l'écêtement, qui pénalise la commune.

d) Les autres dotations, subventions et participations : 606 400 € (646 000 € au BP 2019)

(comptes 745x à 748x)

e) Les autres produits de gestion courante : 342 128,28 € (542 000,00 € au BP 2019)

(Chapitre 75)

Les produits de loyers seront en baisse sensible sur l'exercice 2020, notamment le loyer appliqué à l'entreprise POCLAIN.

f) Les atténuations de charges : 69 000,00 € (78 000,00 € au BP 2019)

(Chapitre 013)

g) Les produits financiers : 150,00 € (150,00 € au BP 2019)

(Chapitre 76)

h) Les transferts de charges et produits exceptionnels : 325 850,00 € (25 931,35 € au BP 2019)

(Chapitre 77)

Une recette exceptionnelle est prévue pour 300 000 € dans le cadre du litige qui va opposer la commune à un cabinet spécialisé dans le contrôle des bâtiments. Cette recette est transférée en section d'investissement par le biais d'une provision pour risques et charges.

i) Les résultats antérieurs de fonctionnement : 1 457 871,72 € (1 665 918,65 € au BP 2019).

(Compte 002)

j) Les écritures d'ordre : 70 000,00 € (68 000,00 € au BP 2019)